

La maladrerie Saint-Lazare de Moingt

La maladrerie de *Moind* (1148-1696)

Dès l'Antiquité les armées romaines apportent en Europe la lèpre, cependant c'est au Moyen Age, à l'époque des Croisades, que ce mal se répand de façon inquiétante en Occident et en France.

Pour combattre le fléau, les lépreux sont isolés dans des établissements nommés *maladreries* ou *ladrerries* qui se fondent un peu partout dans le pays.

Fondation de la léproserie de *Moind*

En 1148, Guy II, comte de Forez, ordonne que soit fondée *entre Moyn et Montbrison, en la paroisse de Savigny (Savigneux) une esglise pour les malades de la maladie de lèpre*¹.

Le territoire de la maladrerie se situe sur le côté droit du chemin de Moingt à Montbrison, entre le tènement du Palais (chapelle Sainte-Eugénie) et l'actuel couvent des religieuses clarisses (ancien couvent des capucins).

En 1198, s'élèvent des difficultés avec le prieur de Savigneux, curé primitif de toutes les paroisses de Montbrison. Il s'oppose, pour des raisons d'intérêt, à la construction de l'église des lépreux.

Les malades protestent disant que s'ils ne doivent pas entendre les offices à côté des gens sains, du moins ils ne devraient pas être privés des secours de l'Eglise. Le comte de Forez prend l'avis de trois prud'hommes et tranche : l'église de la maladrerie de Moingt sera soumise à celle de Savignieu comme la fille à sa mère, les oblations qui seront faites dans cette église par les paroissiens de Savignieu ou des églises annexes appartiendront en totalité au prieur de Savignieu. Pourtant les offrandes faites aux lépreux ou à leur prêtre par les voyageurs marchands et pèlerins resteront à la léproserie.

La vie de la communauté

Les lépreux admis dans la maison de Moingt devenaient des frères donnés ou *donats*. Ils administraient collectivement l'hôpital et jouissaient de ses biens en vivant à la manière d'une communauté religieuse.

Ainsi un frère qui se marie doit quitter la léproserie et perd tous ses droits sur les biens communs. Il y a quelquefois des exceptions ; en 1301, Martin de Montrond, *donat* de la maladrerie de Moingt, s'étant marié avec la nommée Bonjour, elle aussi lépreuse, de la maladrerie de Sainte-Agathe, obtient néanmoins la permission de rester dans la maison sa vie durant et d'y recevoir sa femme un jour et une nuit par semaine *le plus secrètement que faire se pourra*² moyennant le versement d'une somme de quatre livres viennois. Le directeur de la maison porte le nom de recteur ou de précepteur.

Plusieurs actes nous donnent les noms de quelques recteurs ou des lépreux représentant la communauté de Moingt : Guillaume Coinde, qualifié de recteur en 1236, Guillaume Cordes (vers 1250), Girard Pierre Salvernaz, Guillaume de Velay et Bonnet de Saint-Germain en 12540

¹ *Inventaire des titres du Comté de Forez* par Perrin Gayand, *Livre des compositions*, bibliothèque de Saint-Etienne, p. 625.

² *Inventaire des titres du Comté de Forez* publié par A.Chaverondier, p. 395.

Jacquemet Poylleu, qualifié de précepteur en 1293, Martin de Montrond et Barthélemy de la Tour en 1297.

La maladrerie possède des droits de leyde sur le blé et le sel vendus à Moingt. Donations, échanges et acquisitions permettent de constituer progressivement un domaine autour de la maison des lépreux. La maladrerie possède des biens à la Tourette, mandement de Saint-Romain, aux Puelles, près de Curraize,,,,

Chaque lépreux doit verser dix sous lors de son admission. Pour chaque criminel pendu au gibet de Grumard l'hospice reçoit aussi dix sous. Ces fourches patibulaires des comtes de Forez étaient vraisemblablement situées sur les terres de la léproserie, près de Moingt et de l'actuel ruisseau de Grumard.

Persécutions de 1321

Déjà au ban de la société, les lépreux, comme les juifs et les vaudois, sont parfois les innocentes victimes de cruelles persécutions. C'est le cas en 1321 : à la suite d'une dure famine la rumeur populaire accuse les lépreux d'essayer d'empoisonner les autres habitants. Par *lettres royales* donnés à Crécy le 16 août 1321 le roi Philippe V le long ordonne *de faire séparer les malades du mal de lèpre d'entre les autres chrestiens* et d'abord ceux qui, *après certaines machinacion et entreprinse faicte entre eux, jornellement mectoient poysons véneneuses et abominables ès puys, fontaines ruisseaulx et autres lieux pour empoisonner les autres chrestiens sains et les mectre à mort affin de non estre séparez de leur compaignie...*³

A Lyon la plupart des lépreux sont conduits au bûcher. On ne sait pas si les ladres de Moingt furent inquiétés. Un fait est certain : les biens de la léproserie passent alors sous l'administration des recteurs de l'hôpital des pauvres de Montbrison comme l'indique une transaction intervenue cette année-là entre Durand de la Roche, curé de Moingt et Jacques Gaudefroy, prêtre et recteur de l'hôpital.

Les administrateurs de l'hôpital montbrisonnais seront tenus, tant qu'ils géreront la léproserie et ses biens, de payer chaque année au curé de Moingt dix *déments*⁴ de seigle, deux chars doubliers⁵ de bois, deux ânées de vin *bon et pur* et deux sols viennois. De son côté le curé de Moingt devra dire deux messes par semaine dans la chapelle de la léproserie. Si, plus tard, la léproserie est habitée et administrée par des lépreux, le curé de Moingt pourra exiger d'eux une redevance supplémentaire de 30 sols viennois, un dément de seigle et un repas chaque année la veille de la fête de sainte Marie-Magdeleine, de plus, dix sols viennois chaque fois qu'un nouveau lépreux viendra habiter l'établissement.

Déclin

Un copie postérieure du même acte porte en note que le curé de Moingt *est tenu de dire ou faire dire deux messes chacune semaine en la chappelle dudit hostel Dieu*. Il semble donc qu'assez vite la chapelle de la léproserie ait été délaissée au profit de celle de l'hôpital de Montbrison pour la messe bi-hebdomadaire dite par le curé de Moingt, vraisemblablement parce que la maladrerie n'a plus guère d'occupants.

Avec le recul de la lèpre, l'hôpital des ladres de Moingt semble avoir perdu beaucoup de son utilité première et devient un simple bénéfice. En 1489, un moine du prieuré de Savigneux a le titre et les fonctions de recteur de Saint-Lazare (le vocable *Saint-Lazare* est mentionné au 15^e siècle). En 1490, cette charge appartient à Jean Chatel, prieur claustral de Savigneux.

³ *Inventaire des titres du Comté de Forez* par Perrin-Gayand, p. 636.

⁴ Le dément vaut deux bichets (ou cartons), environ 40 litres.

⁵ Char à quatre roues.

En 1516, frère Pierre de Tournon est prébendier de la prébende *Saint Ladre près Moing*⁶ ; à ce titre, il reçoit de Jehan Rey, censier du revenu de l'hôpital de Montbrison, six livres dix sols chaque année.

En 1635, messire Gabriel Fouin (Fouyn), prêtre et prieur de *Saint Lazare près Moing ez Montbrison*⁷, donne à ferme pour cinq ans les rentes du prieuré et de la prébende de Crusillis à un chanoine de la collégiale Notre-Dame de Montbrison : messire Sezard de la Mure Ronchevol, contre neuf livres payables annuellement à Toussaint et soixante livres pour arrérages. Le maison a donc de modestes revenus.

Prise de possession par les recteurs de l'hôpital de Montbrison.

Il convenait de réunir les biens de la léproserie à ceux d'un établissement proche ayant un but comparable. C'est chose faite en 1670. Les recteurs de *l'hosteldieu & l'hôpital général des pauvres enfermés* de Montbrison obtiennent une ordonnance du lieutenant général les autorisant à prendre possession des *fondz maisons et heritages appartenant et possedéz cy devant par les pauvres lépreux habitans aux bastimens joignans a ladicté chappelle Saint Lazare et qui ont estés despuis habandonnez par iceulx d'aultant quil ny a heu despuis longues années aucungs malades attainct de ladite maladie*.⁸

Notons que cette prise de possession a lieu au profit des deux établissements hospitaliers de Montbrison, *l'hôtel-Dieu Sainte-Anne* et *l'hôpital général des pauvres renfermés* créé en 1658, l'administration de ce dernier étant encore mal différenciée de celle de l'hôtel-Dieu.

Les biens dépendant de Saint-Lazare consistent en une maison avec *escurye et jardin*⁹ louée au prix de six livres par an à François Devin et une autre maison située *en l'hault au dessus de ladicté chappelle* louée pour quatorze livres par an à Claude Chappoton avec *un jardin, escury et une terre de trois cartons*. Le curé Berthaud de Moingt tient pour sa part un pré situé à Rigaud.

L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem

Une réorganisation générale des établissements hospitaliers s'amorce vers cette époque. Par un édit de décembre 1672, Louis XIV unit à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare¹⁰ de nombreux petits hôpitaux. L'hôpital de Sury et la maladrerie Saint-Main de Grézieu¹¹ sont dans ce cas. La léproserie de Moingt est aussi réunie à l'ordre bien que les administrateurs de l'hôpital de Montbrison en aient pris possession deux ans avant l'édit.

En 1692, messire Mathieu Clépier, *prestre, chapelain de la Malladerie de St-Lazare* et de l'hôpital de Sury *et fermier des revenus de l'hôpital de Grézieu-le-fromental*, réside à Sury où il est sociétaire¹².

Pour les trois hôpitaux, il dépend de la commanderie de Saint-Lazare de Lyon¹³. Un édit de mars 1693 retire de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare tous les établissements qui y avaient été agrégés en 1672. Les hôpitaux à faibles revenus - c'est le cas de

⁶ *Compte Jehan Rey : 1516-1517* ; archives de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne E 51.

⁷ Archives de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne, B 2, 1635.

⁸ Archives de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne, B 3, n° 16 (sac 1), 14-01-1670.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Ordre de Saint-Lazare : ordre hospitalier, militaire et religieux, fondé à Jérusalem au début du 12^e siècle et installé à Boigny (Loiret). Il administre les maladreries. L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel est un ordre de chevalerie fondé en 1606 par Henri IV ; il fut réuni à l'ordre de Saint-Lazare en 1608.

¹¹ On allait à Grézieu pour être délivré de la gale en faisant une neuvaine à saint Main, patron de l'église.

¹² Archives de l'hôpital Sainte-Anne, 16 juin 1692.

¹³ Broutin indique à tort dans son *Histoire des couvents de Montbrison* (note 2, tome I) : *Nous ne pensons pas que la léproserie de Saint-Lazare ait eu aucun lien avec l'ordre chevaleresque de ce nom*. Il avance que la léproserie a pu appartenir à l'ordre du Temple avant la suppression de ce dernier, en 1312.

Moingt - seront rattachés à d'autres hôpitaux anciens. Ceux qui ont des ressources suffisantes reprendront leur rôle premier.

Réunion définitive à l'hôpital de Montbrison

En vertu de cette décision royale, un arrêt du 13 juillet 1696 du conseil d'Etat privé du roi prononce l'union à *l'hospital des pauvres malades de la ville de Montbrison des biens et revenus des hospitaux de St-Bonnet des Coreaux, Grézieu et Sury le Contal et de la maladerie de Moings pour en jouir du premier juillet 1695 et estre lesdits revenus employez à la norriture et entretien des pauvres malades dudit hospital de Montbrison, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent estre tenus lesdits hospitaux... et de recevoir les pauvres malades des lieux et parroisses de leurs situations à proportion de leurs revenus*¹⁴. L'enregistrement en Parlement a lieu le 20 mars 1698.

En 1700, les recteurs de l'hôpital Sainte-Anne louent à Estienne Brison vigneron et à Marguerite Chazal sa femme, les bâtiments de la maladrerie et les terres dépendant de Saint-Lazare pour la somme annuelle de 19 livres. Les locataires s'engagent à *mesnager le tout en bon père de famille sans faire aucung desgat dans lesdits bastimans*¹⁵ qu'ils tiendront bien couverts.

En 1705, les locataires sont Claude Barou, vigneron demeurant à Montbrison et Marie Chavanier son épouse. Ils paient 15 livres par an. Un pré et une terre sont aussi loués à messire Claude Huard, chanoine de Notre-Dame, pour 11 livres en 1700, 14 livres en 1705, 15 livres en 1712.

Différend entre le curé de Moingt et les recteurs de l'hôpital Sainte-Anne

Démolition de l'église Saint-Lazare.

En 1706, un grave différend oppose les recteurs de l'hôpital et le curé de Moingt soutenu par les religieux de la Chaise-Dieu, curés primitifs de la paroisse de Moingt et de Sainte-Anne, son annexe.

Les recteurs exposent à Claude de Saint-George, archevêque de Lyon, l'état de la chapelle Saint-Lazare : elle *tombe en ruine, ne s'y disant aucune messe depuis plus de vingt ans, la voute d'icelle estant corrompue et fendue sur le point de tomber, aussi bien que les murailles de ladite église qui a esté profanée, et polluée par les animaux et l'entrepas de foins et pailles*¹⁶. Il n'y a aucune fondation permettant une remise en état et les recteurs demandent l'autorisation de démolir l'édifice afin d'en utiliser les matériaux. L'archevêque désigne Simon Pactier, curé de Saint-Pierre et archiprêtre substitué pour visiter la chapelle en compagnie des experts en maçonnerie et établir un rapport.

Le 9 février 1706, le procès-verbal de visite est établi, le curé Pactier constate *le très mauvais état* de l'édifice. Finalement le vicaire général, monsieur de Marclopt, donne, au nom de l'archevêque de Lyon l'autorisation de faire démolir la chapelle de la maladrerie. Les matériaux devront être employés à la réparation de l'hôpital de Montbrison.

Le procès

Cette décision déclenche un conflit aigu entre Jean-Baptiste Marcland (au Marquellan), curé de Moingt, soutenu par les moines de la Chaise-Dieu et les paroissiens de Sainte-Anne d'une part et les recteurs de l'hôtel-Dieu d'autre part.

Le 5 janvier 1708, les religieux présentent une requête en Parlement qui expose les sources du litige : la démolition de Saint-Lazare et le transfert du cimetière joignant la chapelle Sainte-Anne de l'hôtel-Dieu.

¹⁴ Fonds de l'hôpital de Sury-le-Comtal, série A, carton n° 89, pièce A 1 du 13 juillet 1696.

¹⁵ Archives Sainte-Anne, B 3.

¹⁶ Archives Sainte-Anne, C 4, du 19 avril 1706.

Selon les Moingtains, c'est une *chapelle ancienne et solidement construite*¹⁷ que les recteurs ont entrepris de démolir, faisant déjà *monter des charpentiers et massons sur le couvert* qui est *entièrement enlevé*. Ils se disposent à la *destruire et démanteler jusque au fondement et avec grande peine, cela au grand scandale du public lequel a toujours eu une dévotion singulière à icelle*. La chapelle a, suivant les plaignants, des fondations considérables.

Le cimetière Sainte-Anne.

Le transfert du cimetière de Sainte-Anne donne lieu à des incidents tragi-comiques contés par les suppliants. Les recteurs de l'hôpital trouvent gênant le cimetière qui entoure la chapelle Sainte-Anne et entreprennent la construction des murs d'un nouveau cimetière hors de *ladite ville et sur les fossez d'icelle dans un endroit lequel a servy autresfois de sépulture aux huguenots*¹⁸ qu'ils font bénir par le doyen de Notre-Dame.

Pendant la nuit du 2 au 3 septembre 1706, les recteurs "déménagent" le cimetière en faisant *conduire et trainer sur une charrette par les rues dudit Montbrison en des sacs ou boges les ossements des habitants de ladite esglize Sainte-Anne*¹⁹. Les habitants du quartier de l'hôpital s'indignent et, *touchés de la piété naturelle, vont amassez eux mesmes sur les sept heures du lendemain les chair et reliques de leurs proches parens et amis en des corbeilles pour les rapporter avec tout le respect possible au cimittière de ladite parroisse de Ste-Anne*²⁰. C'est seulement après ces incidents que les recteurs consentent à présenter l'autorisation écrite qu'ils avaient obtenue du vicaire général de Lyon pour opérer ce transfert.

Les religieuses de l'hôpital tentent de s'approprier la chapelle Sainte-Anne.

Il y a un troisième sujet de désaccord, de moindre importance. Les religieuses hospitalières installées depuis 1654 utilisent la chapelle Sainte-Anne de moitié avec le vicaire desservant la paroisse Sainte-Anne, annexe de Moingt. L'hôpital dispose pourtant d'une autre chapelle placée sous le vocable de saint Joseph qui *a toujours esté suffizante pour les pauvres* de l'établissement, suivant les plaignants.

Les religieuses ont fait construire un mur vers le milieu de la chapelle pour leur servir de chœur, privatisant ainsi en quelque sorte une partie du sanctuaire si bien que les *habitans sont obligés de désertter le service divin les jours de festes solennelles... à cause de la petitesse*²¹. Ils sont obligés *d'eslire et choisir leur sépulture dans des esglizes estrangères pour avoir perdu au moyen dudit cœur l'usage de leur tombeau et sépulture domestique* ainsi d'ailleurs que *l'usage de leurs cloches*²². On constate donc une cohabitation difficile.

Il y a quotidiennement des mesquineries. Les religieuses enlèvent *plusieurs meubles comme calice tabernacle et ornements servants et destinés au service divin appartenants a ladite parroisse soubz pretexte d'en aporter des leurs lesquels meubles elles auroient aussy enlevé et retiré plusieurs fois sans remettre ceux de ladite parroisse...*²³ Le 6 septembre 1707, le vicaire de Sainte-Anne s'apprêtant à célébrer l'office trouve *l'autel sans marbre, nappes ny crucifix* et fait dresser procès-verbal.

Les Moingtains considèrent encore qu'il est inadmissible que l'aumônier des sœurs conduise les cortèges funèbres *processionnellement avec la croix, étolle et autres ornements marques d'honneur et de juridiction réservées au sieur curé seul...*²⁴ Un volumineux contentieux

¹⁷ Archives Sainte-Anne, C 4, 15, du 5-01-1708.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Archives Sainte-Anne, C 4, 15, du 5-01-1708.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

Saint-Lazare : une chapelle profanée,

Le 24 février 1708, les recteurs répondent point par point au mémoire des religieux de la Chaise-Dieu et du curé de Moingt.

Selon eux, les fondations "considérables" de Saint-Lazare consistent seulement en deux articles :

Sçavoir une procession que les Cordelliers de Montbrison alloient faire a cette chapelle le jour de Pasques, et un Libera que les sieurs du chapitre chantent un des jours des Rogations quy passent devant dans le cours de leur procession.

Lesquelles fondations depuis plus de trente ans ne se faisoient qu'a la porte de ladite église a cause qu'elle estoit sans ornements sans tableaux et nottoirement profanée tant par les bestiaux et le fourage des fermiers quy y estoient en depost que par la retraite des filles débauchées quy y alloient accoucher²⁵.

La chapelle est vraiment désaffectée et les recteurs demandent ironiquement au curé de Moingt *sy depuis sept a huit ans qu'il est pourveu de la cure il y a celebré ou fait celebrer une seule fois les saints Mistères...*

Les recteurs constatent que la chapelle dépendant de la maladrerie *n'a environ que trente livres de revenu et que quand on en vendroit tous les fonds ils ne suffiroient pas pour la réparer.* Ils ont pris le parti de la faire démolir et ont obtenu pour cela la permission de l'archevêque.

Un cimetière trop petit.

Divergence de vue aussi en ce qui concerne le cimetière de Sainte-Anne.

En l'année 1700, *les religieuses s'estant plaintes ausdits recteurs conjointement avec les médecins et les chirurgiens de la maison que le cimetière trop petit pour enterrer les pauvres et les paroissiens infectoit les malades de l'hostel Dieu quy joint ledit cimetière et prend ses jours dessus et attiroit sur eux une quantité de grosses mouches quy les désoloient pendant les chaleurs, sur ces plaintes et sur ces remontrances les recteurs demandèrent à l'archevêque de Lyon le transfert du cimetière hors de la ville.*

Un terrain fut acheté dans *un lieu plus commode environ a deux cens pas de l'ancien cimetière.* Le curé Simon Pactier, de Saint-Pierre, effectue l'enquête préalable et le grand vicaire permet la construction et la bénédiction du nouveau cimetière qui doit *être commun aux pauvres et aux habitans.*

Utilisation de la chapelle Sainte-Anne.

Pour l'utilisation de la chapelle Sainte-Anne, il y a depuis longtemps des frictions entre le vicaire de Moingt et l'aumônier de l'hôpital. Ce dernier, avec les religieuses qui sont toujours sur place, grignote des positions, accapare le chœur, accomplit des fonctions curiales.

Une transaction datée de 1673 *oblige les religieuses et les habitans d'orner l'hostel [sic] chacun six mois tour a tour.* Chaque partie a ses ornements, *les religieuses avoient leurs ornements en particulier et les marguilliers de l'année les leurs avec cette différence que ceux des religieuses sont très propres, et ceux de l'annexe en petite quantité et très mauvais,* du moins c'est ce qu'affirment les recteurs.

Les responsables de l'hôpital rappellent qu'ils ont déjà cherché, en vain, un accord amiable avec le curé de Moingt pensant *qu'il n'estoit pas convenable ny a luy ny a eux de s'engager dans*

²⁵ Archives de Sainte-Anne C4 -16 : Mémoire des recteurs de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne du 24 février 1708.

*un procès qui consomeroit le bien des pauvres et quil seroit plus raisonnable de terminer ce différent en prenant des arbitres ecclesiastiques ou laïques...*²⁶

La disparition de Saint-Lazare

Le procès continua pourtant et finalement les recteurs de l'hôpital l'emportèrent sur le curé de Moingt et les moines de la Chaise-Dieu. Ils comptaient parmi eux le doyen du puissant chapitre de Notre-Dame de Montbrison.

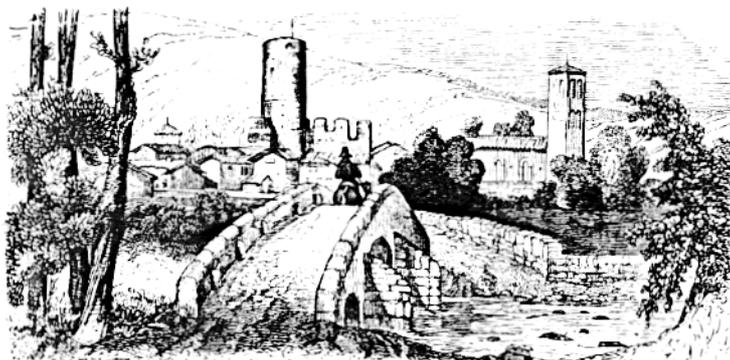
La petite église Saint-Lazare fut démolie en 1729 et ses matériaux employés à la réfection de l'église Sainte-Anne. Le cimetière fut transféré.

Après la Révolution, la paroisse de Moingt perdit son annexe de Sainte-Anne dont le territoire fut définitivement rattaché à la paroisse Notre-Dame, une des deux paroisses montbrisonnaises créées après le Concordat.

La fin de la maladrerie Saint-Lazare de Moingt fut donc une occasion de querelles entre Montbrisonnais et Moingtais. Ces péripéties, qui font aujourd'hui sourire, sont un exemple des interminables luttes que se livraient, pour des questions de préséance et surtout d'intérêts, des communautés voisines (paroisses, couvents, hôpitaux) dont les droits s'étaient enchevêtrés au cours des siècles.

*

* *



Ouvrages consultés

- Auguste Broutin, *Histoire des Couvents de Montbrison*.
- Etienne Fournial, *Les villes et l'économie d'échange en Forez au 13^e et 14^e siècle*.

Sources

Archives hospitalières de Montbrison (inventaire sommaire, dossiers IV et V), archives de la Diana.

(Village de Forez, n° 12, octobre 1982)

²⁶ Archives de Sainte-Anne C4 -16 : *Mémoire des recteurs de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne* du 24 février 1708.